



Réf. Farde e-Assemblées : 2363134

N° OJ : 117**Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2020****Objet:** Exonération totale de la redevance terrasse 2020.

Le Conseil Communal,

Vu le Règlement relatif à l'occupation privative du domaine public par le placement d'une terrasse, d'un étalage ou d'un chevalet ;

Attendu que la crise du Covid 19 touche durement le secteur Horeca ;

Attendu que, en date du 07/09/2020, le Conseil communal a décidé d'exonérer la moitié de la redevance terrasse pour l'année 2020 ;

Attendu que, eut égard au développement de la crise sanitaire, le Collège a approuvé, en date du 16 juillet 2020, toute une série de mesures complémentaires dans le cadre d'un Plan de Relance, pour répondre aux besoins économiques des commerçants de la Ville de Bruxelles. L'une de ces mesures est l'exonération de la seconde moitié de la redevance terrasse.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Décide :

Article 1 : d'adopter l'exonération du montant total de la redevance terrasse pour l'année 2020.

Article 2 : d'autoriser la remise des autorisations de terrasses aux exploitants concernés.

Annexes: